N°28 Février et Mars 2025

Les Échos de Valprivas

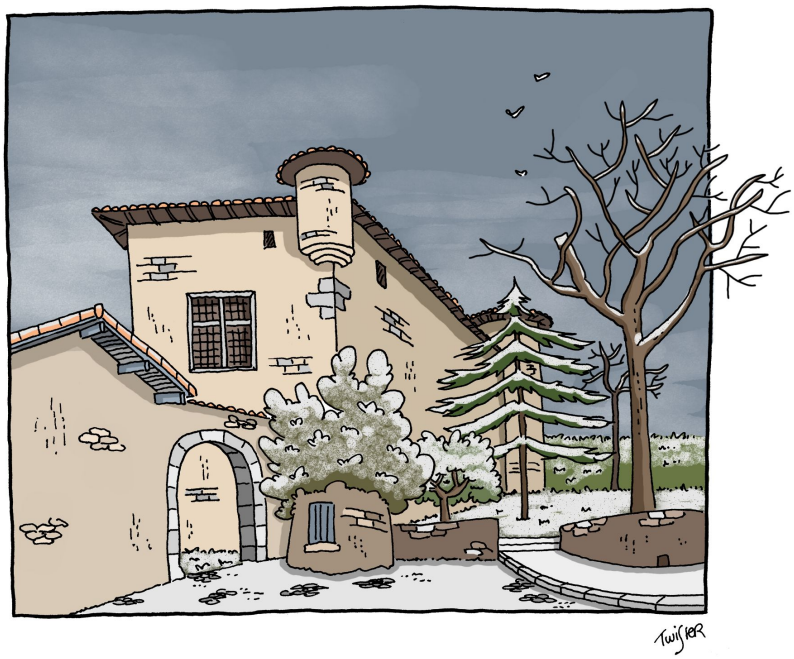

“Chaque fois qu'on arrive là
Valprivas nous ouvre les bras
C'est un village vraiment formida...ble
Nous supporter pendant toute une semaine
Nous écouter pendant toute une soirée.
Si vous voulez on reviendra l'année prochai....ne
Chaque fois qu'on arrive là
Valprivas nous ouvre les bras
Oui c'est un village vraiment formida...ble”

Chanson de Valprivas sur l'air de « Tea for two »

Bulletin municipal IPNS à 350 exemplaires
Comité de rédaction : commission communication
Directeur de la publication : Claudine Liothier, maire de Valprivas

Le Mot du Maire

Comme chaque année, la période printanière est le temps du budget. Et cette année, sans véritable information concernant le budget alloué aux différentes collectivités, il nous est plus difficile encore de le construire à l'équilibre. Nous espérons avoir l'ensemble de ces informations au plus vite car les projets sont bien là : extension de la mairie, rénovation du bâtiment Ancienne Mairie Poste, voirie et travaux d'entretien...

Mais voilà, sans certitude de cofinancement de la part de nos partenaires habituels, (Etat, Région, Département, ...) qui sont eux aussi dans l'attente, nous ne pouvons pas lancer ces travaux.

Sur le dossier P.L.U. : le travail qui a suivi l'enquête publique est à présent terminé et nous allons pouvoir rendre applicable notre document sous peu.

Enfin, la réflexion sur l'ancienne piste de kart avance, en collaboration avec le cabinet mandaté par l'Etat et nous nous sommes rapprochés de la Région également. Des idées sont à l'étude et nous reviendrons vers vous pour vous les présenter.

Bonne lecture de ce nouveau numéro.

Pour rappel, vous avez participés nombreux au financement d'un voyage d' etude à l'occasion de la marche solidaire ***du 13 avril 2024*** *au profit de la classe de BTS PA (Production Animale) 2 de la MFR de Mornand-en-Forez. Les étudiants souhaitent vous présenter un retour de leur voyage.*

Cette rencontre aura lieu le 9 avril à 18h à la Maison de la Presle.

Vous êtes cordialement invités !

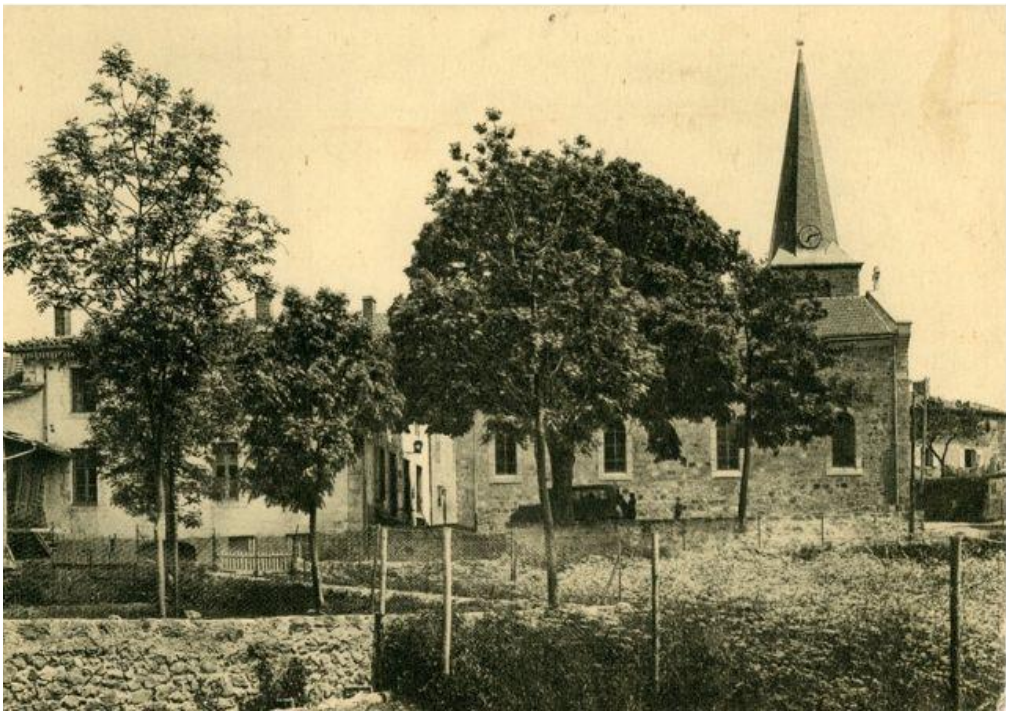

Vie de la commune

Gestion des déchets

Dépôts sauvages
Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés sur la commune ces derniers mois. En effet, certaines consignes de collecte n'ont pas été respectées. L'éco-point de Valprivas bénéficie de consignes qu'il est important de respecter afin de traiter au mieux l'ensemble des déchets verts collectés.
Des bidons d'huile de vidange ont été découverts dans les poubelles par les agents de ramassage des déchets, entraînant d'importantes perturbations sur la collecte en plus d'importantes conséquences écologiques.
Bac à huile
Dans un souci d'efficacité et de coût de collecte, le bac à huile présent sur la commune a été retiré. La mairie de Valprivas ne dispose pas de la compétence "gestion des déchets". Celle-ci est gérée par la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron. Pour rappel, **les déchetteries** de la Communauté de Communes disposent d'équipements nécessaires à la collecte de toutes les huiles (huile de vidange, huile synthétique, ...). **Il est absolument nécessaire de vous rapprocher de celles-ci en cas de besoin**.

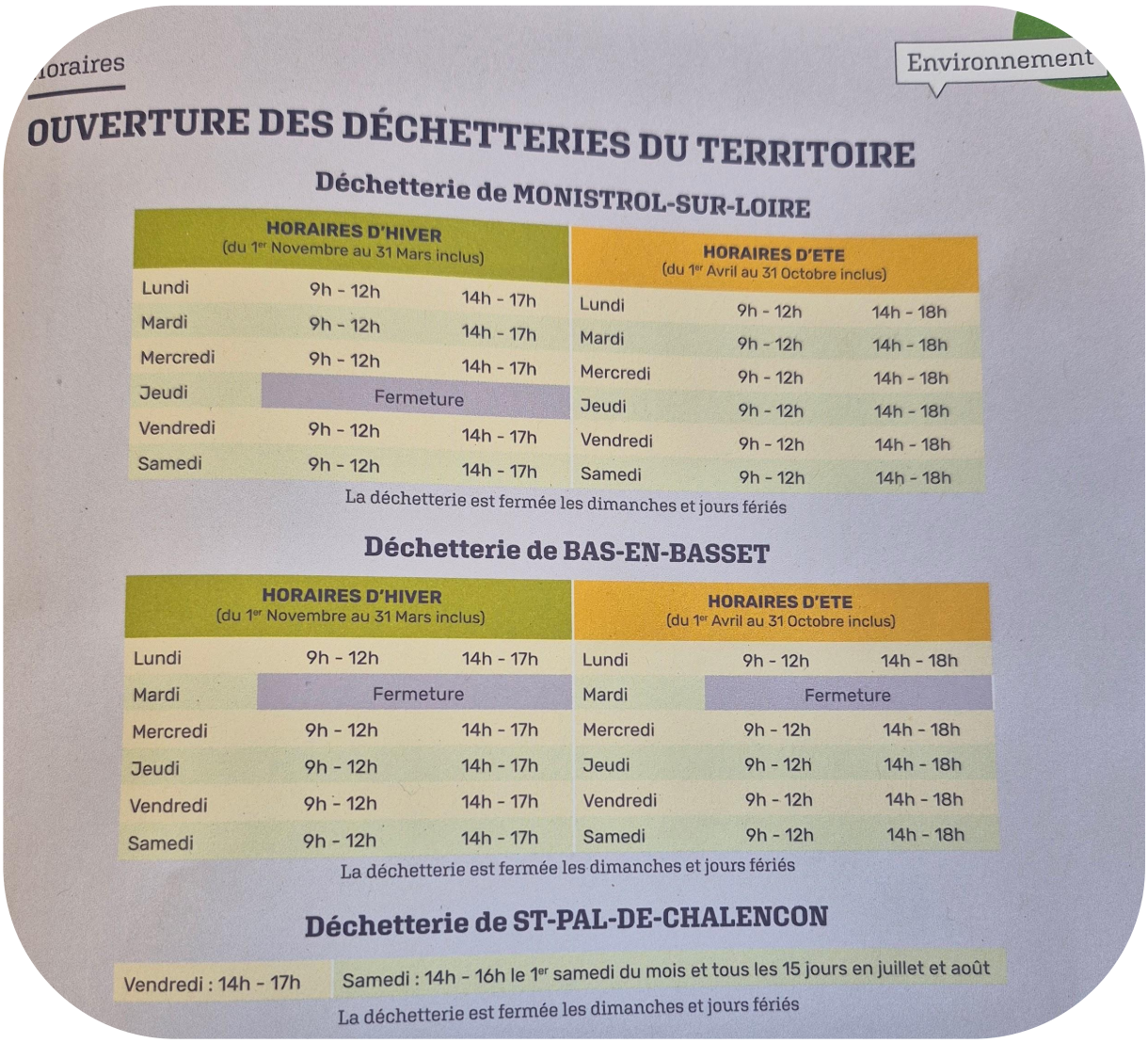

oraires

Environnement

OUVERTURE DES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE

Déchetterie de MONISTROL-SUR-LOIRE

HORAIRES D'HIVER (du 1er Novembre au 31 Mars inclus)			HORAIRES D'ETE (du 1er Avril au 31 Octobre inclus)		
Lundi	9h - 12h	14h - 17h	Lundi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 17h	Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 17h	Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	Fermeture		Jeudi	9h - 12h	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h	Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h	Samedi	9h - 12h	14h - 18h

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés

Déchetterie de BAS-EN-BASSET

HORAIRES D'HIVER (du 1er Novembre au 31 Mars inclus)			HORAIRES D'ETE (du 1er Avril au 31 Octobre inclus)		
Lundi	9h - 12h	14h - 17h	Lundi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi	Fermeture		Mardi	Fermeture	
Mercredi	9h - 12h	14h - 17h	Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	14h - 17h	Jeudi	9h - 12h	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h	Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h	Samedi	9h - 12h	14h - 18h

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés

Déchetterie de ST-PAL-DE-CHALENCON

Vendredi : 14h - 17h	Samedi : 14h - 16h le 1er samedi du mois et tous les 15 jours en juillet et août

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés

MÉMO-TRI

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri dédiés.

1. **C'est un emballage ou un papier ?** Trions-le !
2. **Inutile de laver l'emballage,** il suffit de bien le vider.
3. **Déposez vos emballages séparés les uns des autres ET sans sac.**

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON...

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN PAPIER ET CARTON

EMBALLAGES EN MÉTAL

... ET TOUS LES PAPIERS

JOURNAUX ET MAGAZINES

PROSPECTUS ET CATALOGUES

COURRIERS, ENVELOPPES ET AUTRES PAPIERS

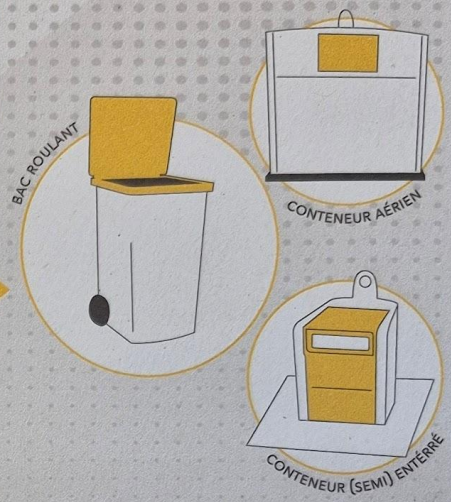

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE

POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE

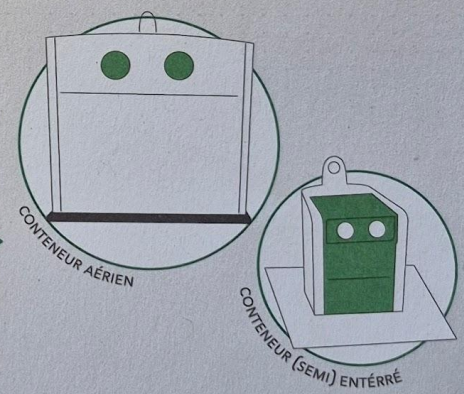

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES

OBJETS EN PLASTIQUE

VAISSELLE CASSÉE

TISSUS SANITAIRES

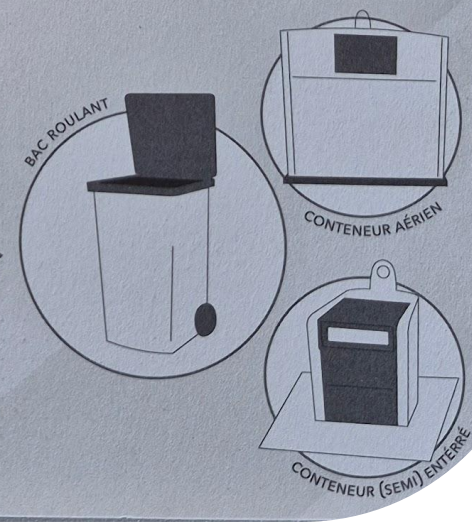

LA GESTION DES DÉCHETS

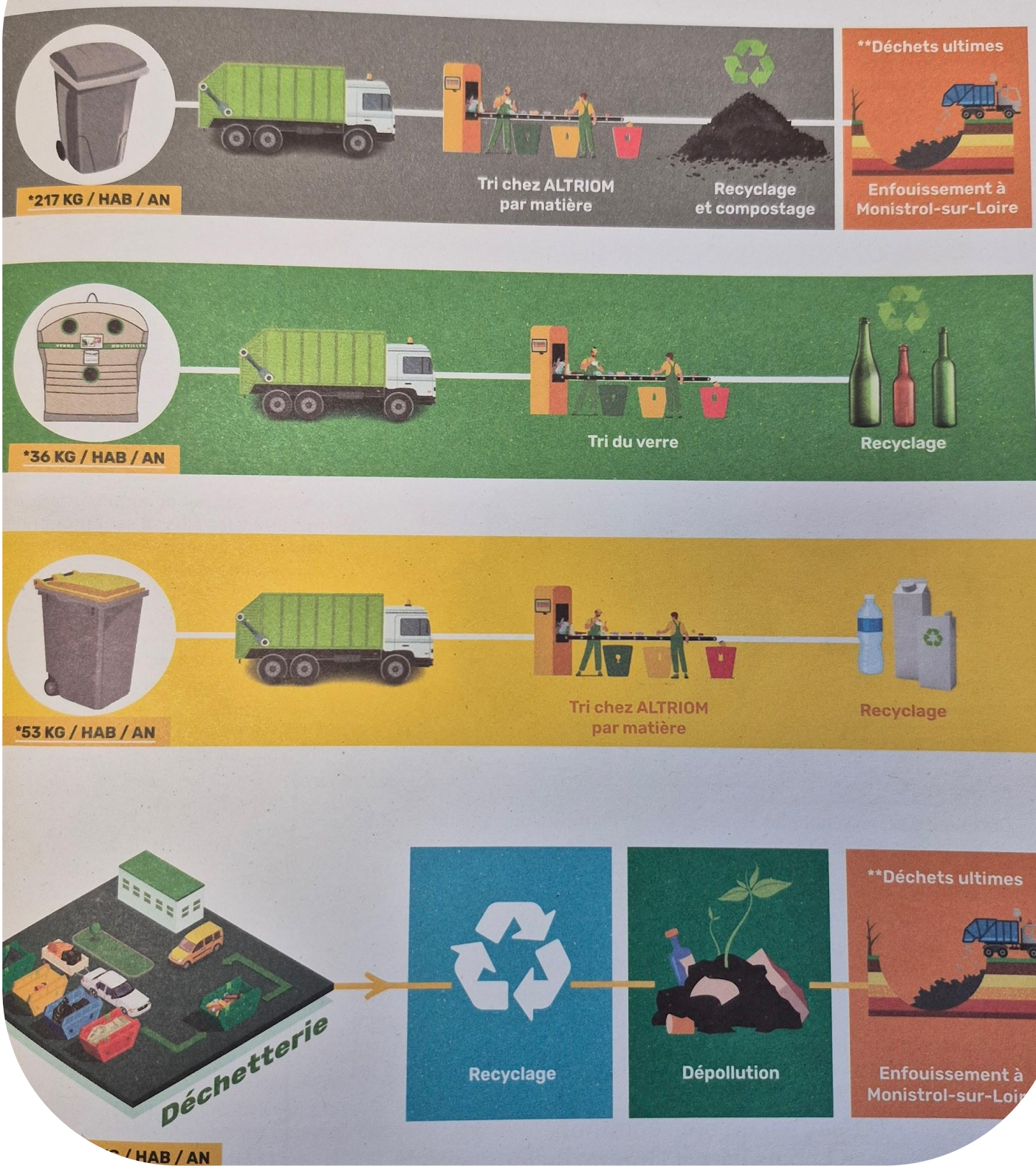

Vie de la commune

Du nouveau pour l'école !

En **2012,** l'école avait été dotée de tableaux blancs interactifs. La manipulation se faisait en touchant du doigt la surface sur laquelle on projetait à l'aide d'un vidéoprojecteur. En **2019**, un vidéoprojecteur a été changé.

Les technologies de ces aides à l'enseignement ont évolué au fil du temps.

Avec la technologie LED et les dalles semi-mates, bien adaptées à l'usage au doigt (les surfaces brillantes accrochent et se salissent très vite), les **écrans interactifs** représentent l'avenir. **Ils évitent aussi l'usage des vidéoprojecteurs,** source de bruit et de coût avec le changement de lampe.

C'est devenu, aujourd'hui, une solution idéale.

En **2025**, la commune finance donc pour l'école l'achat de deux nouveaux écrans interactifs de **75 pouces** (ce qui correspond à une diagonale de 190cm).

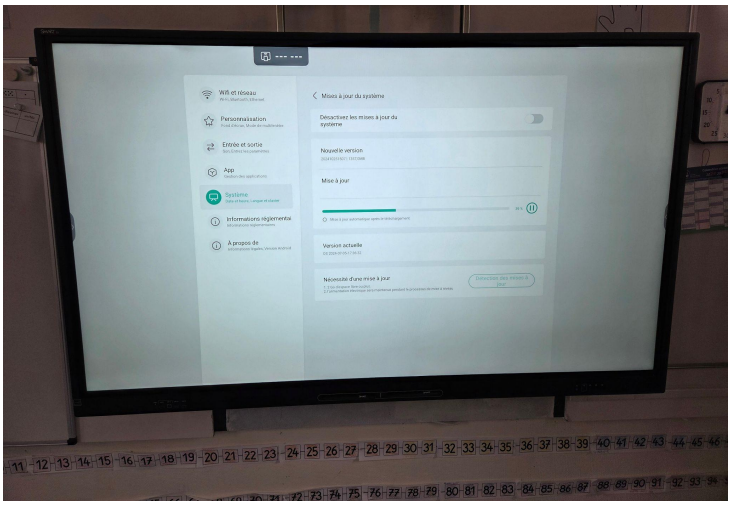

Travaux soumis à une déclaration préalable

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme, sous forme de déclaration préalable ou de permis de construire, permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme est obligatoire, qui plus est dans un secteur accueillant un bâtiment inscrit ou classé au titre des monuments historiques. Cela permet de constater, de vérifier si les travaux des particuliers s'inscrivent dans un ensemble cohérent architecturalement parlant.
Outre l'aspect architectural des constructions ou divers travaux, les déclarations de travaux vous permettent de tenir à jour l'évolution de vos biens et ne pas être pris de court lors de la vente ou la donation de vos biens.

Sont concernés :

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- adjonctions de parements,
- piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Dans le périmètre de protection du château, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

Attention, il est important de noter que depuis **le 1er janvier 2022,** vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne via la plateforme www.geopermis.fr.

Cette démarche permet à l'usager de déposer à tout moment son dossier (en soirée, week-end etc...) et avoir un suivi régulier sur l'état d'avancement de celui-ci à chaque étape de l'instruction.

Pour les usagers souhaitant déposer au format papier, il est toujours possible de le faire, soit par courrier, soit directement en mairie en un exemplaire papier.

Vie de la commune

<u>La Chasse aux frelons asiatiques est ouverte !</u>

L'Assemblée Nationale a adopté le **6 mars 2025** une loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole en instituant **un plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes.**

Le plan départemental qui en découle, organise l'évaluation du niveau de danger pour la santé publique et des dégâts sur les ruchers des nids de frelons asiatiques déclarés ainsi que la procédure de signalement et de destruction.

Au niveau de la commune, en collaboration avec la Communauté de Communes, une réunion d'information ainsi que **la distribution de pièges** a été organisée en présence de Mr Charles Boyre, apiculteur à Beauzac et membre du G.D.S.A. (groupement de défense sanitaire apicole).

En effet, il n'est pas question d'attraper tout et n'importe quoi et donc de porter atteinte à la biodiversité mais seulement des frelons asiatiques. Mr BOYRE a donc établi un quadrillage de la commune et les piégeurs ont choisi leur secteur. Cela permet de multiplier les chances d'attraper des femelles fondatrices (celles qui fabriquent le nid primaire et qui, après avoir pondu, avec l'aide des ouvrières construiront les énormes nids souvent perchés dans les haies ou les arbres).

Autant de fondatrices piégées, autant de nids en moins sur la commune d'où l'intérêt de cette action.

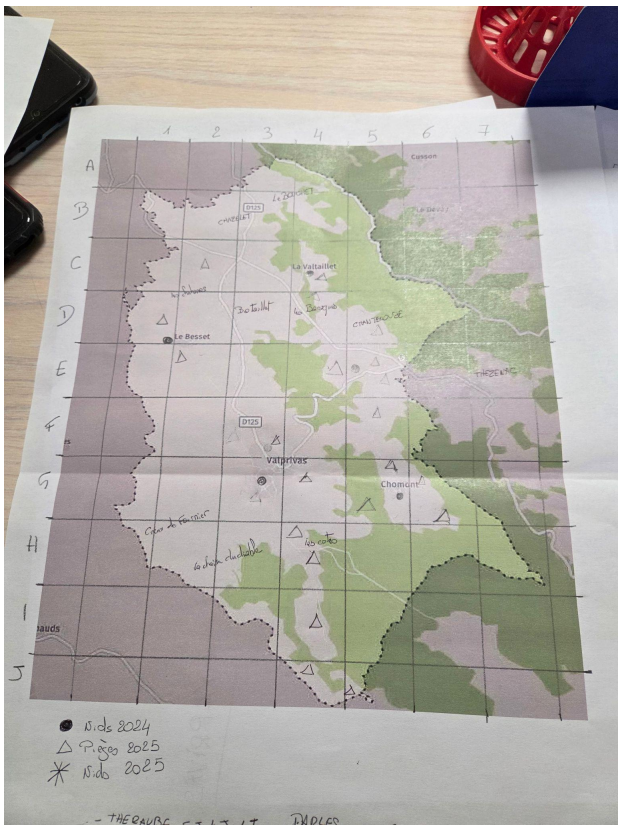

En 2024, 12 pièges ont été posés sur la commune et environ **35 fondatrices capturées**.

Tout le monde doit se sentir concerné, car le frelon asiatique est un animal très agressif qui attaque dès qu'il est dérangé par du débroussaillage, des promeneurs, des cyclistes ou simplement des enfants qui jouent. L'année dernière, sur la commune, une personne a été héliportée à la suite d'une piqûre.

Le frelon peut piquer à plusieurs reprises, car il ne perd pas son dard. Il fabrique des nids qui peuvent atteindre 80 cm de diamètre. Il est identifiable grâce à son vol stationnaire. Il est plus foncé que le frelon européen avec des pattes jaunes à leur extrémité.

Si vous découvrez un nid, il est bon de le signaler **au référent frelon sur la commune, Denis Chambouvet (06.22.73.88.50)** ou à la mairie.

Attention : Ne pas chercher à détruire un nid avec les moyens du bord. Même les habits d'apiculteurs ne sont pas assez efficaces (**dard de plus de 6 mm**).

La mairie remercie les personnes qui s'investissent pour le piégeage avec lesquelles elle fera un point mi-avril et un autre à la fin de la période, fin mai début juin.

Le frelon Asiatique

Description

La tête est orange avec un front noir.
Le thorax est entièrement brun noir.
L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec **un seul segment jaune orangé.** Les pattes sont jaunes à leur extrémité.

Le frelon Européen

La tête est jaune avec un front orangé.
Le thorax est taché de roux de noir et de jaune.
L'abdomen est **entièrement jaune rayé de noir.**
Les pattes sont brunes.

L’école de Valprivas

Cinéma

Le vendredi 7 février, nous sommes allés au cinéma. Les petits ont vu "neige et les arbres magiques", quatre courts métrage autour de la nature et des saisons avec une belle histoire d'amitié. Les grands ont vu un film d'animation " une vie de chat", c'était un polar humoristique et ils ont apprécié ce genre qu'ils ne connaissaient pas trop et que nous avons travaillé en classe. Merci à l'APE de nous financer cette ouverture culturelle.

Goûter après loto

C'est super ! Le lendemain du loto, on mange des crêpes et des gâteaux !

Carnaval

Le vendredi 21 février, jour de vacances, nous avons fêté carnaval. Les enfants sont venus déguisés. Nous avons travaillé le matin et le début d'après-midi. A 15 heures, nous sommes allés faire le tour du village. Au retour, il y a eu le vote du plus beau costume, c'est notre petit Ethan qui a gagné. Nous avons terminé par de bons gâteaux préparés par des parents, que nous remercions. C'était un beau moment de partage.

Travaux

Travaux employés communaux

Durant cette période hivernale, nos employés communaux se sont occupés à remettre en état les chemins et portions de voiries endommagées par les précipitations importantes enregistrées ces derniers mois. Plusieurs chemins ont bénéficié d'un reprofilage sur certaines portions très dégradées (reprofilage = aplanissement et création de coupées). Des aménagements ont également pu être réalisés pour améliorer l'écoulement des eaux de pluie et faciliter l'accès à certaines portions de voirie (élargissement des entrées de chemins, ...).

L'ensemble des travaux a été réalisé par nos cantonniers, une pelleteuse avait été louée à cette occasion afin d'éviter le recours à une entreprise. La remorque ampliroll a servi à la fois pour évacuer la terre des fossés nettoyés mais aussi pour le transport de la pelle entre les différents lieux d'intervention.

Avec l'arrivée des beaux jours, les espaces verts et les massifs vont reprendre vie !

Associations

AtouVal

Le club de tarot de Valprivas a organisé pour la deuxième fois son tournoi annuel le **dimanche 9 Février**.
Le temps incertain n'a pas freiné l'enthousiasme des participants, ce rassemblement a réuni **44 joueurs** dans une ambiance conviviale, avec principalement des adhérents des clubs voisins de Viverols, Tiranges et Usson en Forez.
Un casse-croûte a clôturé la journée qui a vu la victoire de Philippe Chambouvet de Valprivas, suivi de près par Yves Rival et Nicole Minjard du club d'Usson.
AtouVal compte **17 adhérents**, le club a été créé en Décembre 2023 et est géré de façon collégiale.
Les adhérents se retrouvent les lundis et vendredis de 20h30 à 23h, et participent également aux rencontres interclubs avec les villages voisins.
Le club accueille toutes les personnes majeures, débutantes ou confirmées désireuses de passer de bons moments, les membres se feront un plaisir d'initier ou de rafraîchir les connaissances émoussées par le temps.
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Denis Chambouvet** au **06.22.73.88.50.**

ASVTT

Dimanche 16 février, s'est tenue l'AG annuelle de l'association ASVTT.
Une quarantaine de membres était présente. Après le mot de bienvenue, le président a présenté le bilan moral, suivi du bilan financier présenté par le trésorier. L'année 2024 a connu un beau succès dans les différentes activités : sorties hebdomadaires, après-midi de Pâques, séjour du mois d'août à Laguiole (appréciée de tous(tes), et Run and bike.
Les finances demeurent, elles également, saines, et permettront une participation du club courant 2025 dans ses activités.
L'approbation a été unanime pour les 2 bilans présentés.
Le bureau a abordé également son renouvellement, en invitant des candidats(tes) à son remplacement ou à son accompagnement. Là encore, la situation reste stable en confirmant le bureau en place. Pour rappel :
- Président : Alain Girard
- Trésorier : Roger Aubert
- Secrétaire : Delphine Petiot

Venait ensuite le programme de 2025. Il sera rythmé à l'image de l'an dernier :
- Sorties hebdomadaires : à l'identique
- Sortie de Pâques AM, le 20 avril, ouverte à tous avec repas partagé le soir
- Sortie proposée par Christian à Aurec fin juillet
- Séjour du 18 au 21 août à Millau, domaine de St Estève
- Run & Bike le dimanche 21 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, les participants ont été invités au verre de l'amitié, suivi de la dégustation de la choucroute chez Zaz.
Belle saison sportive à tous !

Associations

Soirée cochonnaille

Le 22 février 2025, la soirée cochonnaille organisée pour la troisième fois par Val'Anim a été une grande réussite avec **207 repas servis.**

Les habitants de Valprivas, mais également des communes avoisinantes, ont vraiment apprécié ce repas confectionné de façon artisanale avec des produits frais et locaux (terrines, saucisses viande et choux, pommes de terre). Cette soirée rappelle une tradition bien ancrée autrefois dans nos campagnes, puisque chaque famille organisait la fête du cochon, moment de partage et de convivialité.

Tout le monde a passé une agréable soirée.

Nous remercions vivement l'aide apportée par tous les bénévoles qui ont permis le succès de cette manifestation.

Loto de l'A.P.E

Le loto de l'école, organisé par l'APE le **dimanche 16 février**, a rencontré un beau succès puisque la salle de la Presle était comble. Les participants ont tenté de remporter de nombreux lots durant les 3 parties, comme un coupe-bordure électrique, un air-fryer, des chèques cadeaux chez des commerçants du coin… La partie enfant a également permis de primer tous les petits par des activités offertes : match de foot et de basket, entrées à la piscine et au cinéma… Félicitations aux vainqueurs.

Une pause goûter a également régalé les plus gourmands avec les gâteaux et crêpes préparés par les parents des écoliers.

L'APE remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont déplacées lors de cette après-midi conviviale ainsi que toutes les entreprises et commerces ayant offert des lots.

Tous les bénéfices permettront de financer les sorties scolaires et notamment le voyage linguistique anglais prévu à St Front pour la classe des CE-CM.

La prochaine action de l'APE concernera le **repas à emporter** concocté par l' épicerie « Au bon panier » de Valprivas le **vendredi 11 avril 2025**.

Associations

Assemblée Générale Val'Anim

L'Association Val'Anim a tenu son Assemblée Générale le **8 mars 2025**.

Le bilan financier présenté fait ressortir que toutes les animations proposées ont bien fonctionné et ont engendré un bénéfice.

Des achats de matériel sont envisagés : un lave-vaisselle permettrait de soulager grandement l'équipe lors de la soirée du 15 août. De plus, l'acquisition de conteneurs isothermes serait bien appréciée lors des fêtes avec repas. Du matériel électrique est nécessaire également, ainsi que des tuyaux et raccords pour l'alimentation en eau chaude.

Lors de la réunion, la préparation des différentes manifestations a été abordée :

Fête de la musique

La dernière fête de la musique a demandé beaucoup de préparation et n'a pas eu le succès escompté : peu de monde, d'autres fêtes étant organisées par les communes voisines. **Il a donc été décidé de ne pas l'organiser cette année et de réfléchir à une autre formule pour l'année 2026.**

Fête patronale – 14 et 15 août 2025

Les jeunes du foot prévoient un concours de boules l'après-midi du 14 Août, suivi d'un repas (lasagnes). Le soir, la banda de Craponne/St Pal de Chalencon sera là ainsi que la retraite aux flambeaux et les attractions foraines. Cette année, la sono du bal sera assurée par Jérôme Teyssier, DJ d'Eclune de Merle-Leignec.

Une attraction a été réservée, il s'agit de basket acrobatique avec les Crazy Dunkers, groupe basé à Civens, près de Feurs. Ils nous proposent un spectacle d'1h30 avec un premier show de 10 à 15 min avec une initiation de 1h00 et un show final de 25 min.

Notre traditionnelle soupe aux choux, qui connaît un grand succès, sera organisée un peu différemment. En effet, l'attente est bien trop longue et en décourage beaucoup. Il est prévu de faire deux files, ce qui permettrait de réduire considérablement le délai ; trois chapiteaux supplémentaires ont été réservés et pourront accueillir un plus grand nombre de personnes. Néanmoins, il sera indispensable d'avoir un nombre important de bénévoles.

La Municipalité propose que soit étudiée la possibilité d'organiser la fête patronale sur un autre site, à savoir sur le terrain d'entraînement de foot. En effet, l'actuel emplacement ne permettra pas l'installation de chapiteaux supplémentaires.

Marche Solidaire du 23 Novembre 2025
La proposition que cette randonnée solidaire soit au profit de « Loire Epilepsie » dont le siège est à Poncins dans la Loire a été acceptée par l'Assemblée.

Vous êtes tous et toutes les bienvenus dans l'équipe de Val'Anim pour partager vos idées et passer de bons moments de convivialité.

Rappel :
26 avril 2025 – 11h Salle de la Mairie : Une petite réception sera organisée afin de remettre le chèque des bénéfices de la marche solidaire de **novembre 2024**, d'un montant de **1450 €**, chèque reversé à l'association Drôles de Rames pour la lutte en faveur du cancer du sein, et sera suivi du verre de l'amitié.

14 et 15 août 2025 – Fête patronale

27 septembre 2025 – Apéritif dinatoire offert aux bénévoles

25 octobre 2025 – Soirée raclette

22 novembre 2025 – Marche solidaire

Entreprises sur la commune

Bruyère nettoyage

L'entreprise Bruyère nettoyage est née, il y aura 3 ans au mois d'avril. Je suis seule à y travailler. Je fais du nettoyage de bureaux, usines (vestiaires réfectoires sanitaires) et Hall d'immeuble. Je fais aussi les vitres simples et faciles d'accès. Je fais le gros nettoyage de commerce avant réouverture après vacances. Le nettoyage d'appartement vide à relouer, et celui d'appartement de fin de chantier.

Informations Syndicat des Eaux

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY
32, rue Hippolyte Malègue
Z.A. de Taulhac
43 000 LE PUY EN VELAY

DEUX INFORMATIONS IMPORTANTES

I-MODIFICATION DES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

S'adresse à tous

Sur vos factures d'eau, vous avez jusqu'à présent plusieurs lignes de prélèvements consacrées à l'agence de l'eau. Toutes ces redevances sont collectées par le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay et sont reversées à l'Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE qui les redistribue sous forme d'aides afin de lutter contre la pollution, protéger les ressources en eau ou encore protéger les milieux aquatiques.

À partir du 1er janvier 2025 l'agence de l'eau Loire Bretagne créée et impose de nouvelles redevances à prélever sur les factures d'eau

Ci-dessous les modifications intégrées à votre nouvelle facture

Redevance prélèvement sur la ressource	Redevance consommation d'eau potable	Redevance de performance des réseaux d'eau potable	Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectifs
PAS DE CHANGEMENT	REMPLACE	NOUVEAU	NOUVEAU
0,0331 €/m3	~~Redevance pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte~~ → 0,33 €/m3	Variable entre 0,02 € et 0,10 €/m3 pour l'ensemble des abonnés et révisable annuellement	Variable entre 0,084 € et 0,28 €/m3 pour l'ensemble des abonnés et révisable annuellement

CES MODIFICATIONS OBLIGATOIRES ONT ETE INTEGREES SUR VOTRE FACTURE

Contact : tél : 04 71 02 12 13 – Email : secretariat@sgev.fr

SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY
32, rue Hippolyte Malègue
Z.A. de Taulhac
43 000 LE PUY EN VELAY

II -DECLARATIONDEVOTREACTIVITE AGRICOLE INDUSTRIELLE...

S'adresse à toute activité autre que domestique

Dans le cadre d'une évolution des tarifs sur la progressivité du prix de l'eau, si vous avez une activité industrielle, agricole, commerçante ou artisanale, vous devez déclarer votre activité. Ainsi en fonction de celle-ci vous pourrez éventuellement bénéficier (à partir de 2026 et en fonction de l'évolution réglementaire) d'un tarif de l'eau dit industriel plus avantageux. Si l'activité n'est pas différenciée ou si vous ne faites pas de déclaration, le tarif dit domestique s'appliquera automatiquement. Merci de renseigner le coupon ci-dessous et de nous le retourner, par la poste, par mail (secretariat@sgev.fr) ou directement sur notre site internet www.sgev.fr dans l'onglet contact en mentionnant les divers éléments indiqués ci-dessous :

NOM Prénom ou RAISON SOCIALE figurant sur votre facture/_____

N°COMPTEUR actuel/_____

Adresse de desserte/_____

Téléphone/_____ Mail/_____

Activité/_____

N°SIRET/CODE APE /_____

Événements à venir

Avril	5	Matin, débroussaillage avec les chasseurs, ouvert à tous 8h
	12	Loto du club des tilleuls 14h, salle de la Presle
	20	Ballade VTT et marche avec l'AS VTT à la maison de la Presle
	25, 26, 27	Répétition chœur Cécile Chaminade, Maison des écoliers
Mai	18	AG Champimystique à la maison des écoliers
	24	Matin, débroussaillage avec les chasseurs, ouvert à tous 8h
	23, 24, 25	Répétition chœur Cécile Chaminade, Maison des écoliers

Choeur Chaminade

Dimanche 6 Avril 2025 à 15h Concert de 4 chorales à la Collégiale de Saint Bonnet le Château : Atout C ''h ''œur, Ecotay, En Cad'Ance et Cécile Chaminade.
Samedi 24 mai 2025 à 20h30 Chaminade en concert en l'Église de Beauzac avec Roxane Macaudière, Concert en faveur de « GEM REAGIR » une association pour les Autistes de Feurs.
Dimanche 25 mai 2025 à 16h en l'Eglise de Trelins avec Roxane Macaudière, concert pour l'Association « GEM REAGIR » de Feurs.

Classes en 5

Des représentants des classes en 5 se sont réunis le **15 février 2025** pour définir le repas des classes.
La date du samedi 8 novembre 2025 a été retenue pour que tous les classards se retrouvent autour d'un banquet.
Une liste a été établie, environ 72 personnes seraient concernées. Veuillez vous rapprocher d'un membre de chaque classe pour vérifier votre inscription afin de n'oublier personne. 90 -80 ans : Denise Faure 70 ans : Bernard Chabrot 60 ans : Dominique Colombier 50 ans. Il faudrait un représentant pour les autres classes, vous pouvez aussi vous inscrire au tél : **06.02.67.23.06.** ou **06.71.06.59.62.**
Vous êtes tous cordialement invités à la prochaine réunion, pour peaufiner le projet (donner vos idées, choix de traiteur etc...). Elle aura lieu : **le samedi 10 mai 2025 à 10 heures à la Maison des Ecoliers.**

Informations pratiques

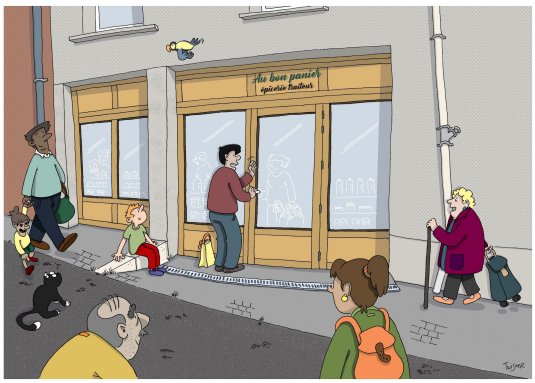

AU BON PANIER :
Tél : **09.88.40.76.39**
Horaires d'ouverture de l'épicerie :

Lundi : fermé
Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi :
8h30 - 12h30 / 15h30 - 19h00
Mercredi : 8h30 - 12h30, fermé l'après-midi
Dimanche : 8h30 - 12h30

GAEC DES NAUTES :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h30 à 12h30
Mercredi : 10h à 12h.
Fermé Samedi et Dimanche.

MAIRIE ET AGENCE POSTALE :
Ouverture du lundi au vendredi et le 1er et 3ème samedi du mois : de 9h - 12h00
Levée du courrier du lundi au vendredi à 11h30, le samedi à 8h.
Tél : **04.71.66.72.64**
Email : mairie@valprivas.com

OFFICE DE TOURISME : www.tourisme-marchesduvelayrochebaron.fr

BIBLIOTHEQUE : Samedi 10h -11h (maison des écoliers au niveau de la cour de l'école sous le préau) E-mail: mediathequevalprivas@gmail.com

CLUB DES TILLEULS : Mardi 14h - 17h30

THEATRE : Jeudii 20h30 - 22h30 sauf vacances scolaires.
Renseignements auprès de Jeanine BERNAUD ou Danielle BSERENI.

SOIREES TAROT : Lundi et Vendredi 20h30 -23h
Renseignements auprès de Jean-Michel CHAMBOUVET au **06.81.42.91.47**

BOULES : Mercredi et samedi à partir de 15h même jours fériés.

VELO : Dimanche, Vélo de route, aux beaux jours à 8h et VTT en hiver à 9h, départ devant « Le Courpatta ».

CHOEUR DE FEMMES CECILE CHAMINADE : un week-end tous des deux mois.
Pour venir le rejoindre ou vous renseigner, vous pouvez appeler le **06.87.87.54.90.**

Suites Informations pratiques

VAL'ANIM : La location de la remorque frigo doit être effectuée auprès de Philippe CHAMBOUVET **06.44.29.35.42**
Tarifs : **10€** pour les agriculteurs pour la journée, **50€ le week-end** pour les habitants de Valprivas, **gratuit** pour les associations communales.
Une caution de 1000€ sera demandée à chaque utilisateur qui devra ajouter sa plaque d'immatriculation personnelle sur la remorque.

Pour toutes idées, suggestions, remarques, participations n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : service.communication@valprivas.fr

Nos annonceurs

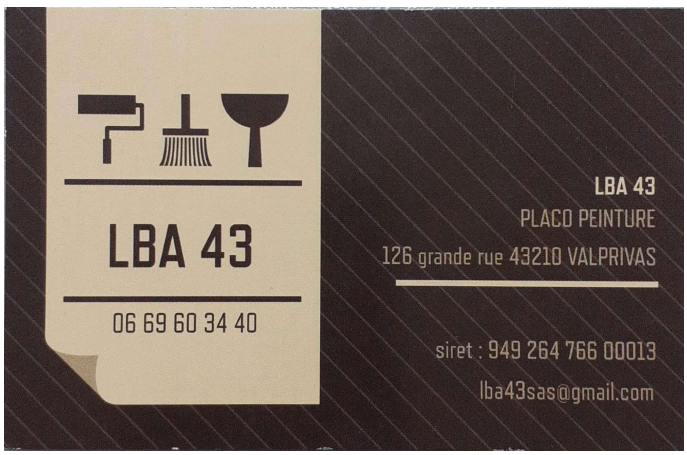

Nos annonceurs

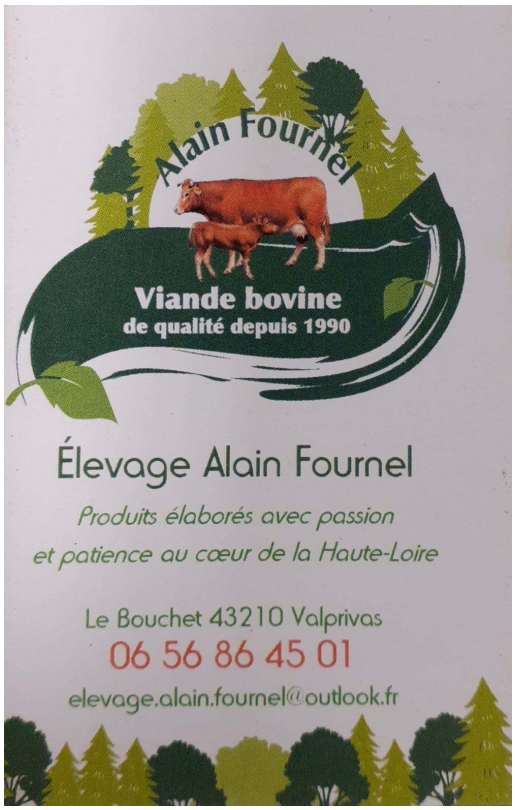

Nos annonceurs

Si vous souhaitez rejoindre notre page, merci de contacter la mairie au **04.71.66.72.64**
ou mairie@valprivas.com
et de nous faire parvenir votre carte de visite.